



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION
GUADELOUPE

COMMUNIQUE DU 26/07/2019
A 13H00



POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM10 NIVEAU ROUGE

Dépassement du seuil d'alerte de 80 µg/m³ sur 24 heures Constat de dépassement

Commentaires	Ce vendredi 26/07/2019, la concentration en particules fines PM10 dans l'air a dépassé les 80 µg/m ³ en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil réglementaire d'alerte. Face à ce constat et conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la qualité de l'air, la procédure d'alerte est déclenchée.
Valeur atteinte :	84.1 µg/m³ à 12 heures sur la station de Basse-Terre
Zones concernées	Ensemble de l'archipel de la Guadeloupe
Nature du polluant et sources :	La procédure concerne les particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10) . Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).
Seuil atteint : <u>NIVEAU ROUGE</u>	Le seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgences.
Prévisions :	Le risque de dépassement est moyen pour les prochaines 24 heures.

Recommandations sanitaires

Il est recommandé aux catégories de la population particulièrement **vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques) et **sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou s'accroissent lors des pics) de :

- Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- Reporter les activités qui demandent plus d'effort.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...) :

- Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin
- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Mesures pour la réduction des émissions

Afin de réduire la pollution, il est recommandé de réduire la vitesse, privilégier le covoiturage, le transport en commun et les modes de déplacement non polluants, arrêter l'utilisation de barbecue et respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre.

D'autres mesures pourraient être ultérieurement préconisées par le Préfet

MERCI DE RELAYER CETTE INFORMATION

*Pour plus d'informations, contacter GWAD'AIR au 0690 40 13 45
Résultats actualisés et recommandations disponibles sur www.gwadair.fr*